

1. Record Nr.	UNINA9910796009803321
Autore	Kremer Claude
Titolo	Organismes de placement collectif : et vehicules d'investissement apparentes en droit luxembourgeois / / Claude Kremer, Isabelle Lebbe
Pubbl/distr/stampa	Brussels, [Belgium] : , : Larcier, , 2014 ©2014
ISBN	2-8044-5647-1
Edizione	[3e edition.]
Descrizione fisica	1 online resource (1988 p.)
Disciplina	340
Soggetti	Investments - Law and legislation - Luxembourg Investments - Law and legislation Mutual funds - Law and legislation - Luxembourg Mutual funds - Law and legislation
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di bibliografia	Includes bibliographical references.
Nota di contenuto	Couverture; Titre; Copyright; Avant-propos de la troisieme edition; Sigles et abreviations; Titre I. Introduction; Chapitre I. Definition de la notion d'organisme de placement collectif; Section 1. - Sollicitation de l'epargne du public; Section 2. - Placement collectif de l'epargne; Section 3. - Investissement suivant le principe de la repartition des risques; Chapitre II. Cadre historique; Chapitre III. Sources de droit; Section 1. - Legislation et reglementation specifiques aux organismes de placement collectif Section 2. - Legislation et reglementation non specifiques aux organismes de placement collectifChapitre IV. Role de la commission de surveillance du secteur financier; Section 1. - Presentation generale; Section 2. - Surveillance des organismes de placement collectif; Section 3. - Surveillance des societes de gestion et des gestionnaires de FIA; Titre II. Classification des organismes de placement collectif; Chapitre I. Classification des organismes de placement collectif en fonction de leurs activites de placement et de vente Section 1. - Organismes de placement collectif en valeurs mobilières soumis a la partie I de la loi de 2010Section 2. - Organismes de placement collectif soumis a la partie II de la loi de 2010; Section 3. -

Fonds d'investissement specialises au sens de la loi du 13 fevrier 2007; Chapitre II. Classification des organismes de placement collectif reglementes en fonction de leur forme juridique; Section 1. - Organismes de placement collectif du type contractuel; Section 2. - Organismes de placement collectif du type statutaire Section 3. - Autres formes juridiques des organismes de placement collectifSection 4. - Organismes de placement collectif a compartiments multiples; Titre III. Activites permises aux organismes de placement collectif; Chapitre I. Activites permises aux organismes de placement collectif en valeurs mobilieres coordonnees; Section 1. - Delimitation des activites permises; Section 2. - Regles limitatives de placement d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilieres coordonnee Section 3. - Depassements des restrictions d'investissement toleres pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilieres coordonneesSection 4. - Conditions entourant l'investissement en parts d'OPC; Section 5. - Conditions entourant les structures master/feeder; Section 6. - Conditions entourant l'investissement en instruments derivees; Section 7. - OPC monetaires et OPC monetaires a court terme; Chapitre II. Activites permises aux organismes de placement collectif autres que les organismes de placement collectif en valeurs mobilieres coordonnees

Section 1. - Objets d'investissement des organismes de placement collectif soumis a la partie II de la loi de 2010 et a la loi du 13 fevrier 2007

Sommario/riassunto

Cet ouvrage constitue la seule analyse complete du cadre juridique regissant les organismes de placement collectif sur la place financiere luxembourgeoise. Redige par des experts actifs au sein d'une grande etude d'avocats au Grand-Duche de Luxembourg, il apporte une description exhaustive du fonctionnement des fonds d'investissement en droit luxembourgeois ainsi que des regles les encadrant. Apres avoir defini le concept d'organisme de placement collectif et decrit le cadre juridique y afferent, les auteurs apportent un examen approfondi des differents types d'organismes de placement collect
